

Alsace

retrouve ta voix



Alsaciennes, Alsaciens c'est maintenant ou jamais.

Nous sommes attachés aux principes démocratiques et nous ne pouvons pas accepter de ne pas avoir été consultés sur la création de la Méga Région Alsace Lorraine Champagne Ardenne imposée depuis Paris.

Grâce à l'article L.1112-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous pouvons toutefois encore décider de notre avenir.

Si nous signons en nombre (au moins 10 % des électeurs alsaciens) la pétition « Alsace retrouve ta voix ! » alors nous pouvons changer le cours des choses.

Le Conseil Régional d'Alsace aura, en effet, l'obligation de se prononcer sur l'organisation d'une consultation de ses électeurs sur l'opportunité pour l'Alsace de demander l'expérimentation d'une nouvelle organisation territoriale. Ce processus doit absolument se faire avant la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 de la Méga Région.

Nous n'avons plus de temps à perdre. En signant chacun la pétition, nous montrons notre unité et donc notre force. Nous demandons que l'Alsace soit respectée comme l'est la Bretagne. Nous refusons le déclassement de notre région rhénane, 1^{ère} étape vers son affaiblissement politique, économique, linguistique et culturel.

Mobilisons nous et montrons qu'être Alsacien c'est avoir envie de partager des valeurs d'ouverture, de tolérance, de mémoire, de vivre ensemble, d'indépendance d'esprit.

✂.....

« Alsace retrouve ta voix ! » - pétition citoyenne pour notre avenir

A compléter, signer et retourner avant le 31 mars à : « Alsace retrouve ta voix », BP 80289 – 67606 Sélestat.

Je demande qu'avant la mise en œuvre de la Méga Région au 1^{er} janvier 2016, le Conseil Régional d'Alsace organise une consultation de ses électeurs sur la question suivante :

« Souhaitez-vous que la Région Alsace sollicite l'Etat pour expérimenter une nouvelle organisation territoriale propre à l'Alsace ? ».

Nom : Prénom : Date et lieu de naissance :

Electeur dans la commune de :

Adresse complète : Signature

.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par « Alsace retrouve ta voix ». Il est destiné à l'organisation d'une consultation des électeurs alsaciens. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à « Alsace retrouve ta voix », BP 80289 - 67606 Sélestat. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.